

CONDITIONS DE VIE

1° LOGEMENT

Loyer de 500 € (T2 / T3) à 1400 € pour 1 T4. Certains appartements sont meublés. Liste d'appartement sur demande.

2 mois de caution à l'entrée + le premier mois d'avance + parfois, 1 mois de frais d'agence. Prix en dollars US à négocier en pesos. Les surfaces sont en général plus grandes qu'en France, la qualité des prestations très inégale... Il n'y a pas d'impôts locaux. S'assurer que le logement est équipé d'une réserve d'eau (*tinaco* : 500 €) et d'un inverseur + batteries (minimum : 1200 €) pour faire face aux coupures d'eau et d'électricité.

Faire attention à la situation géographique du logement (bruit, transports et sécurité).

2° TRANSPORTS

Transports publics chaotiques...il faut donc :

Soit avoir son propre véhicule mais cher à l'achat ; (la pratique du vélo est « téméraire » dans la circulation locale)

Soit se déplacer en taxi (environ 6 € la course) ou UBER (sécurisé et souvent moins cher que le taxi).

Soit prendre le métro local (0,50 €, par trajet), si l'on habite à proximité d'une station.

3° DEPENSES QUOTIDIENNES – On trouve de tout à tous les prix à Saint-Domingue.

La nourriture locale est relativement bon marché, les autres produits importés coûtent de 2 à 3 fois le prix français.

4° CULTURE, LOISIRS

Saint-Domingue n'est pas Paris, il existe cependant des théâtres, cinémas et de nombreux festivals. L'Alliance Française propose quelques manifestations culturelles ; la vraie richesse culturelle est ici, nature et relations humaines...

5° SANTE

Attention : durant les 3 premiers mois, « le résident à recrutement différé », en disponibilité, n'est pas couvert par l'établissement et doit donc souscrire à la MGEN ou la CFE, si vous en faites la demande et en réglant les cotisations.

Le coût de la santé est cher (consultation à 40 € minimum pour un généraliste et pouvant aller jusqu'à 100 € pour un spécialiste). Les soins semblent être de qualité. Toutefois, si vous suivez déjà un traitement à long terme, il est bon de rapporter ses médicaments de France.

L'assurance rapatriement est obligatoire dès votre arrivée en poste. Pour les adhérents de la MGEN, il suffit d'en faire la demande avant votre départ.

L'Ambassade recommande aux Français résidant en République Dominicaine de souscrire une assurance ou mutuelle complémentaire et de bien choisir, dans la mesure du possible, l'établissement hospitalier.

Couverture des frais médicaux : le coût d'une intervention médicale en République Dominicaine, notamment en cas d'urgence, peut atteindre des montants très élevés, et les établissements hospitaliers privés pourraient ne pas intervenir en cas d'insolvabilité du patient. Il est rappelé que les Français qui résident à l'étranger ne bénéficient pas de la sécurité sociale française. Nous recommandons ainsi aux Français établis en République Dominicaine de souscrire à une ou plusieurs assurances complémentaires, locales ou internationales (CFE). Aucune assurance locale ne prend en charge les médicaments et les plafonds annuels de garantie sont insuffisants.

6° DEMENAGEMENT

Les fonctionnaires ne paient pas de taxes douanières mais certains frais, conséquents, sont à prévoir (papiers, gardiennage, location du conteneur, déplacement du conteneur, agent de douanes éventuellement, etc.) ; cependant, recevoir son déménagement permet de goûter aux joies des lenteurs et des complexités (doux euphémisme) administratives...

Si vous optez pour un déménagement, veuillez prendre contact avec le secrétariat de l'établissement **avant d'entamer les démarches.**

Attention, avec les appareils qui fonctionnent en 220 V. ici le courant est en 110 V et en 60 Hertz. (comme aux Etats-Unis).

7° SITUATION LOCALE - SECURITE

Le coût de la vie est élevé à l'heure actuelle. Saint-Domingue est une grande ville où il règne le même type d'insécurité que dans nos grandes villes, il faut donc rester toujours vigilant.

CONDITIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

I. CONDITIONS FINANCIÈRES

- **Résident à recrutement direct :**
 - Au 1^{er} septembre de l'année scolaire.
 - Attention au délai administratif du versement du 1^{er} salaire, généralement en novembre avec septembre et octobre. Il faut donc budgéter la trésorerie nécessaire sur ce 1^{er} trimestre.
 - A l'arrivée, une prime de participation au billet d'avion et d'aide à l'installation : 200.000,00 \$RD
- **Résident à recrutement différé :** contrat local non couvert par la CFE ou MGEN sur les 3 premiers mois
 - Il est sous contrat local avec l'établissement pendant les trois (3) premiers mois de service soit, du 1^{er} septembre au 30 novembre, et administrativement, en disponibilité.
 - Couverture MGEN ou CFE demandée par l'AEFE sur les 3 mois : soit environ 4700 pesos mensuel à la charge du recruté :

	MGEN AMBRE	MGEN INDIGO	MGEN MAGENTA
	La protection EFFICACE pour les pays où les coûts de santé restent raisonnables.	La protection RENFORCÉE pour les pays où les coûts de santé peuvent être élevés.	La protection TOUT CONFORT pour les pays où les coûts de santé sont très élevés.
	à partir de 58,34 € / mois*	à partir de 60,67 € / mois*	à partir de 65,88 € / mois*
	Détail garanties	Détail garanties	Détail garanties
	Faire un devis	Faire un devis	Faire un devis
L'OFFRE EN DÉTAIL			
Garanties santé	●	● ●	● ● ●
Assistance	● ● ●	● ● ●	● ● ●
Garanties prévoyance	● ● ●	● ● ●	● ● ●
Actions sociales	● ● ●	● ● ●	● ● ●

Pendant ces 3 mois, il sera rémunéré sur une base de référence locale, comme suit :

- A l'arrivée, une prime de participation au billet d'avion et d'aide à l'installation : 200.000,00 \$RD
- Salaire mensuel brut versé par l'établissement (déduire 15% lié à la fiscalité locale) : 110.000,00 \$RD
- Sur les 3 premiers mois, une prime d'attractivité versée : 30000 x 3 mois
Une seule prime d'installation. Si recrutement d'un couple, la prime la plus élevée est versée.
- En décembre, un 13^{ème} mois et demi, équivalent au prorata de la prise de fonction : 3/12^{ème} du salaire mensuel brut perçu x 1,5 (salaire brut x 3/12 x 1,5 = 41250 pesos).
- Remboursement du coût administratif du visa (hors frais de traduction) sur présentation des factures mais pas des frais annexes (transport, logement) qui ont été générés pour la demande de visa.

Pesos DOP	Prime installation	Salaire net	Prime nette	Salaire Noël	Total net
Août	200,000 \$				200,000 \$
Septembre		93,900	30,000		123,900
Octobre		93,900	30,000		123,900
Novembre		93,900	30,000	41,250	165,150
TOTAL	200,000	281,700	90,000	41,250	612,950 \$



TAUX DE CHANCELLERIE pesos DOP : <https://www.economie.gouv.fr/dgfip/tableau-des-taux-change-chancellerie>

Pour obtenir une base euros nous vous invitons à consulter le taux en vigueur ci-dessus.

- **A partir du 1er décembre**, le résident sera rémunéré directement par l'A.E.F.E. sur la base indiciaire de Paris et percevra en plus l'ISVL (**Indemnité Spécifique de Vie Locale**), en fonction de l'échelon et du groupe d'appartenance. Ce montant est revu trimestriellement par l'AEFE en fonction de la fluctuation du taux de change notamment. **Pour exemple** au 1^{er} octobre 2021 :

21 novembre 2021		JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE							
	ISVL G1	ISVL G2	ISVL G3	ISVL G4	ISVL G5	ISVL G6	ISVL G7	ISVL G8	
REPUBLIQUE DOMINICAINE	9 098	8 630	7 917	7 323	6 497	5 557	5 079	4 726	

- **Scolarité** : si l'agent a des enfants d'âge scolaire, les conditions seront les suivantes :
 - Il sera redevable de la première inscription, mais il pourra la régler après en avoir perçu le montant par l'AEFE, soit en janvier/février suivant.
 - Durant les 3 premiers mois, conformément à la convention collective 2020/2022, l'agent bénéficiera de l'exonération des frais de scolarité non pris en charge par l'AEFE. A partir du 4^{ème} mois (1er décembre), les 100% des frais de scolarité seront soldés chaque mois par l'agent puisque celui-ci percevra un complément de salaire de l'A.E.F.E. et appelé "l'indemnité familiale" pour le paiement de la scolarité.

Arrêté du 16 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 5 février 2008 pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger
 NOR : EAEA2027453A - <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/11/16/EAEA2027453A/jo/texte> - JORF n°0281 du 20 novembre 2020

Pays de résidence (rythme nord)		Enfants de - de 10 ans	Enfants de 10 à 15 ans	Enfants de + de 15 ans
REPUBLIQUE DOMINICAINE	a) Droits de première inscription	1 359 EUR 21-22: 80000 DOP (1128€)	1 359 EUR 21-22: 80000 DOP (1128€)	1 359 EUR 21-22: 80000 DOP (1128€)
	b) Montant mensuel	447 EUR 21-22: 27000 DOP (381€)	481 EUR 21-22: 29100 DOP (410€)	505 EUR 21-22: 30600 DOP (431€)

Vivre à l'étranger implique de s'adapter au taux de change fluctuant. La base de calcul est celle du taux de chancellerie français :

https://www.economie.gouv.fr/dgfip/taux_chancellerie_change_resultat/pays/DO

II. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Visas

Le **Résident à Recrutement Différé** devra arriver avec son visa **CM** (Courtoisie à entrées Multiples), ainsi que son conjoint et enfants s'il y a lieu, visa **DP** (de Dépendance).

Ces visas seront émis par l'Ambassade de la République Dominicaine à Paris, sans exception.
Aucun visa, ni titre de séjour, ne pourra être obtenu une fois arrivé sur le sol dominicain.

Attention au délai, c'est relativement long. Sur demande de l'agent, l'A.E.F.E., fournira un document à cet effet (Note verbale) afin de l'inclure aux documents demandés.

Important, le conjoint peut éventuellement travailler et selon la législation fiscale dominicaine il lui sera appliqué une retenue de 27% d'impôts sur la base salariale brute.

MGEN

Comme indiqué précédemment l'agent est tenu d'avoir une couverture santé et rapatriement. La demande doit se faire, avant de partir, à la MGEN, Section Extra Métropolitaine (SEM), par téléphone au : 02.49.79.00.05 ou par mail : bienvenue@mgen.fr - ou à la CFE : <https://www.cfe.fr/contactez-nous-en-ligne>